

# **AIDE**

LUNE Télédéclaration de vos équipements sous pression

## **SOMMAIRE**

SOMMAIRE	2
ACCUEIL	
CREATION DE COMPTE CERBERE	4
ONGLET DECLARANT	5
Mes déclarations	5
Nouvelle déclaration	6
ONGLET INSTALLATION	7
ONGLET EQUIPEMENTS	8
Ajout d'un équipement	8
Détails d'un équipement	
ONGLET PIECES JOINTES	
Ajout de pièces supplémentaires	13
RECHERCHE DE DECLARATIONS	15
APRES L'ENVOI DE VOTRE DECLARATION	16

### **ACCUEIL**



### LUNE

Télédéclaration de vos équipements sous pression

### BIENVENUE SUR LUNE

#### Vous êtes un particulier,

Vous pouvez vous connecter avec votre compte ou bien le créer via la page Cerbère.

#### Vous êtes un professionnel,

Vous pouvez vous connecter avec le compte de l'entreprise ou bien le créer via la page Cerbère.

Se connecter

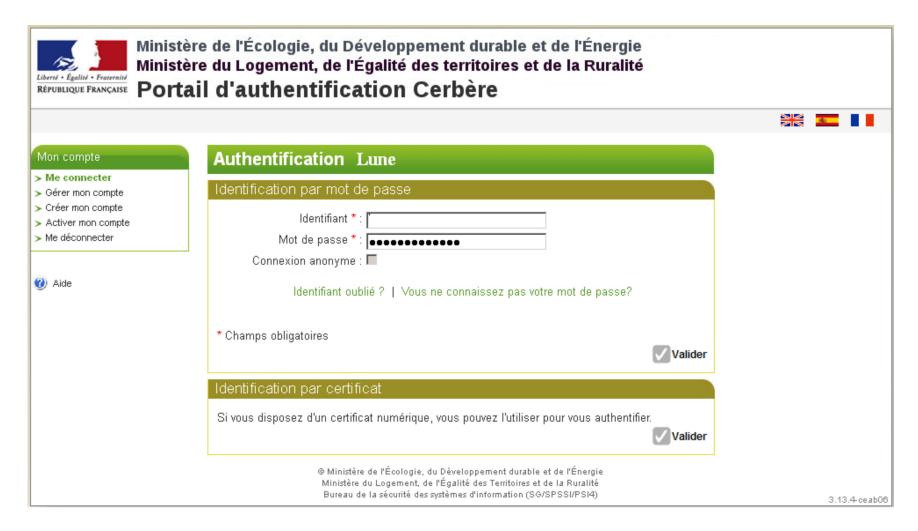


Vous êtes une DREAL,

Vous pouvez vous connecter à l'application interne.

Se connecter

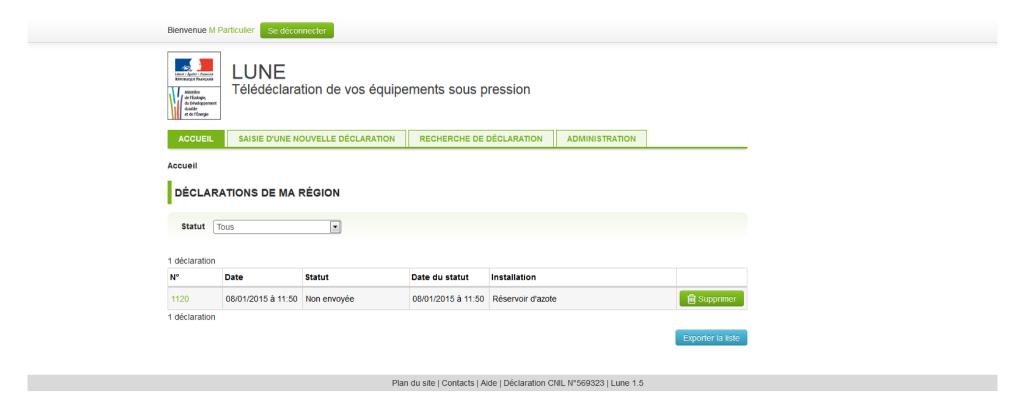
### **CREATION DE COMPTE CERBERE**



- La création d'un compte personnel est nécessaire pour vous permettre de gérer vos différentes déclarations. Son contenu pourra être transféré sur demande (dgpr.bsei@developpement-durable.gouv.fr) sur un autre compte.
- Code postal : les cedex ne sont pas acceptés.

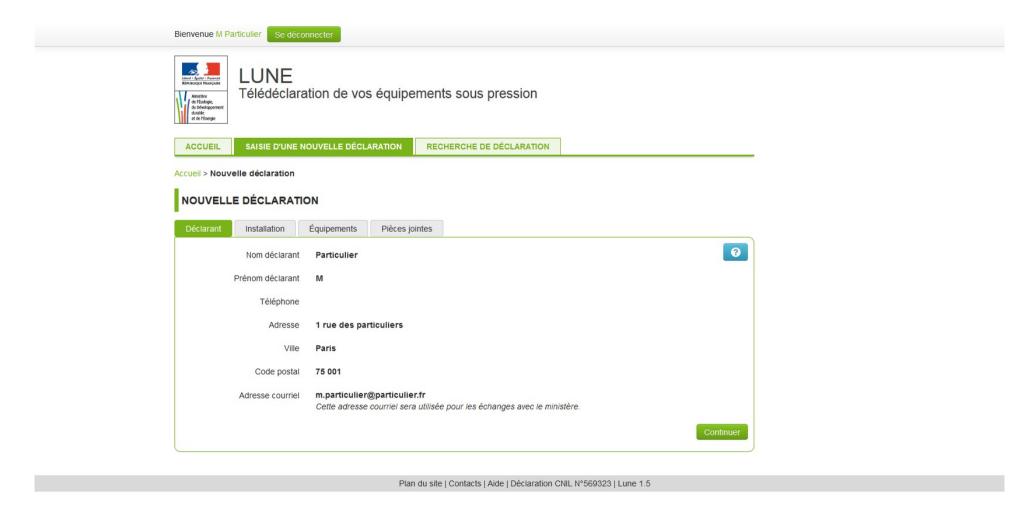
### **ONGLET DECLARANT**

#### Mes déclarations



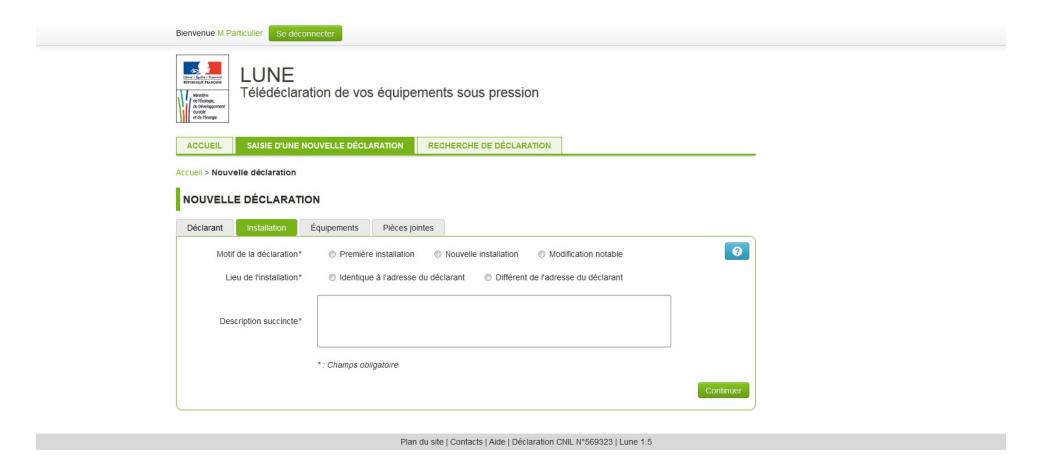
• La rubrique « Statut » permet de contrôler à tout instant l'état de chacune des déclarations saisies préalablement.

### Nouvelle déclaration



- Si vous souhaitez modifier les informations de cet onglet, merci de retourner vers la page de création de compte Cerbère.
- Code postal : les cedex ne sont pas acceptés.

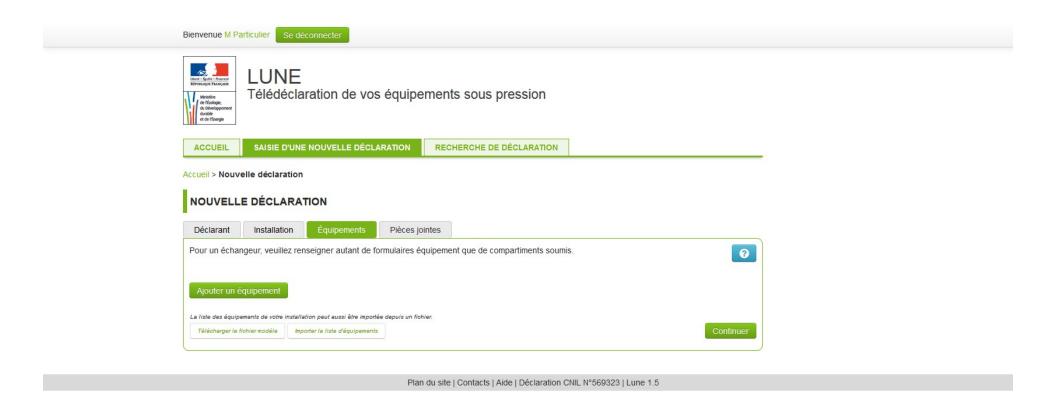
### **ONGLET INSTALLATION**



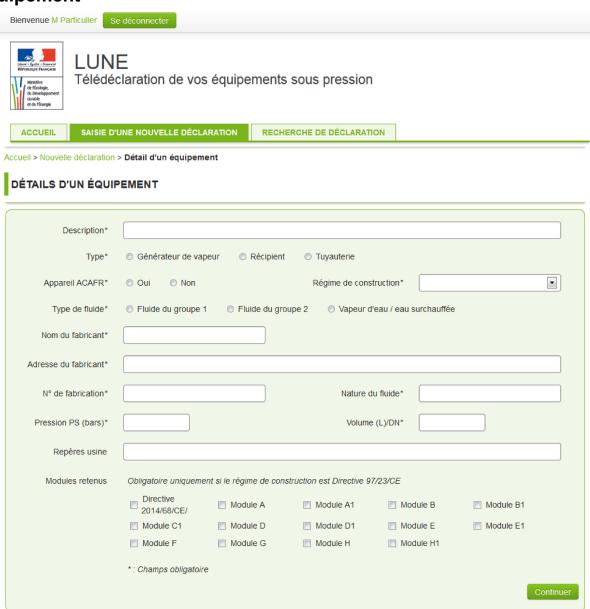
- Chaque installation doit faire l'objet d'une déclaration séparée.
- Code postal : les cedex ne sont pas acceptés.
- Description succincte : Concerne la description de l'installation, par exemple, atelier X ou unité Y ou bâtiment Z.

## **ONGLET EQUIPEMENTS**

### Ajout d'un équipement



### Détails d'un équipement





### LUNE

Télédéclaration de vos équipements sous pression

**ACCUEIL** 

SAISIE D'UNE NOUVELLE DÉCLARATION

RECHERCHE DE DÉCLARATION

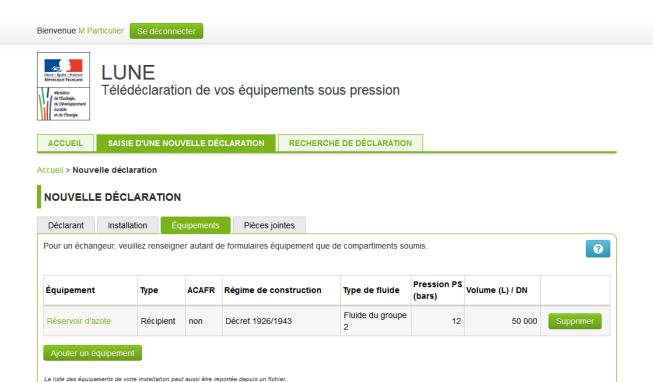
Accueil > Nouvelle déclaration > **Détail d'un équipement** 

#### DÉTAILS D'UN ÉQUIPEMENT

Description	Réservoir d'azote		
Туре	Récipient		
Appareil ACAFR	Non	Régime de construction	Décret 1926/1943
Type de fluide	Fluide du groupe 2		
Nom du fabricant	XYZ Industrie		
Adresse du fabricant	Zone Industrielle XYZ		
N° de fabrication	5399	Nature du fluide	Azote
Pression PS (bars)	12	Volume (L)/DN	50 000
Repères usine	REP001IV		
Modules retenus	A		
			Modifier

#### PIÈCES JOINTES LIÉES A L'ÉQUIPEMENT

Ajouter une pièce jointe Ajouter un équipement Retour sur la liste des équipements



Importer la liste d'équipements

Télécharger le fichier modèle

- Les équipements peuvent être déclarés un par un ou par groupe via un fichier téléchargeable impérativement sous la forme proposée (.csv : le séparateur de champ devra impérativement être le « ; »).
- Les champs du fichier téléchargeable sont les suivants :
  - Description : Description de l'équipement : Par exemple Réservoir d'azote
  - o Type : Type de l'équipement (Récipient, Générateur de Vapeur, Tuyauterie)
  - o ACAFR: Valeurs possibles: OUI ou NON
  - Régime: Valeurs possibles: Directive 97/23/CE, Décret 1926/1943, Directive 2010/35/UE ou Directive 2014/68/UE
  - o Fluide : Valeurs possibles : Fluide du groupe 1, Fluide du groupe 2 ou Vapeur d'eau / eau surchauffée
  - Nature du fluide : Par exemple : Azote
  - Fabricant : Nom du fabricant (Maximum de 512 caractères)
  - Adresse du fabricant : Adresse du fabricant (Maximum de 512 caractères)
  - N° fabrication : Référence de fabrication
  - o Pression PS (bars) : Par exemple : 12
  - Volume (L) / DN : Par exemple : 50 000
  - Repères usine : Par exemple : Repère 1 sur plan AA
  - o Modules: Valeurs possibles: Pour la directive 2014/68/CE: A, A1, B, B1, C1, D, D1, E, E1, F, G, H, H1, ou toute combinaison de ceux-ci séparés par un espace (par exemple B1 D, B1 F,...)
- La saisie sur le fichier téléchargeable se fait à partir de la ligne 2.
- Routine : un « ! » rouge apparaît si l'équipement n'est pas soumis ou si les modules ne sont pas compatibles avec les caractéristiques de l'équipement. Merci de vérifier la cohérence de votre déclaration. Dans tous les cas, celle-ci peut quand même être envoyée.
- Pièces jointes : voir ci-après.

### **ONGLET PIECES JOINTES**

### Ajout de pièces supplémentaires



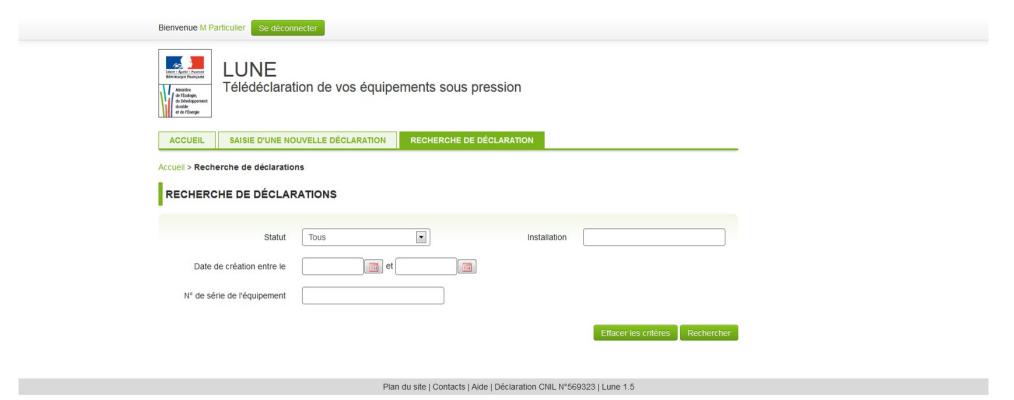
- Les pièces jointes peuvent être téléchargées après la déclaration de chaque équipement dans l'onglet Équipements ou de manière globale, après la déclaration de tous les équipements, dans l'Onglet Pièces Jointes.
- Les pièces à joindre sont les suivantes :
  - 1. Plan de l'installation (cette pièce est commune à tous les équipements de la déclaration)
  - 2. Autres pièces:
  - a) Dans tous les cas :
  - une copie de la déclaration de conformité établie par le fabricant pour chaque équipement ou ensemble fabriqué conformément aux dispositions <u>du titre II du décret 99-1046 du 13 décembre 1999</u> modifié ou à <u>la directive 97/23/CE du 29 mai 1997</u> ;

- une copie de l'état descriptif pour chaque équipement fabriqué conformément aux dispositions <u>du décret du 2 avril 1926</u> ou à celles <u>du décret du 18 janvier 1943</u>.
- b) En cas de modification notable :

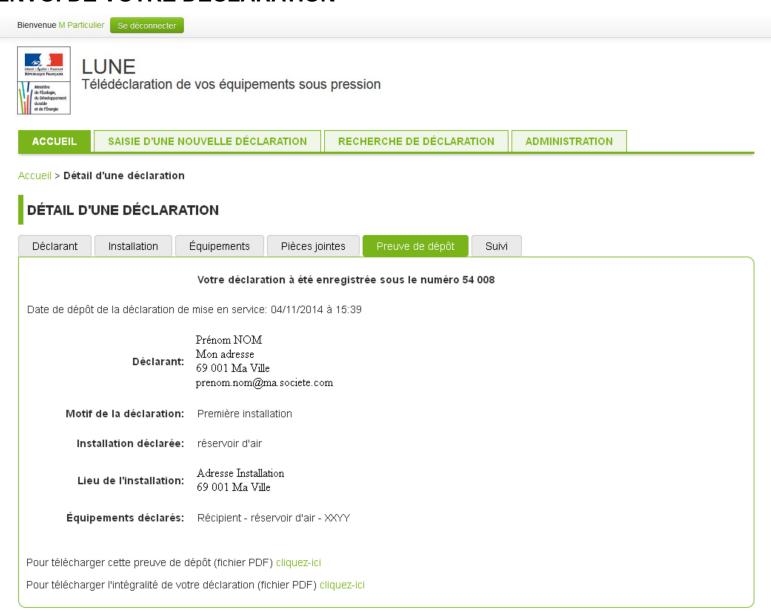
Les documents cités au a) sont complétés par :

- une copie de l'attestation de conformité établie en application du dernier alinéa de <u>l'annexe 1 de l'arrêté du 15 mars 2000</u> modifié ;
- une copie de l'attestation prévue par <u>l'article 30 (§1) de l'arrêté du 15 mars 2000</u> précité.
- Formats acceptés :
  - o Images : gif, jpeg, png, bmp
  - o Documents : pdf, csv, ods, odt, xls, xlsx, doc, docx
  - o Autres : zip
- Taille limite par pièce : 5 Mo, sauf pour les zip, 10 Mo.

### **RECHERCHE DE DECLARATIONS**



### APRES L'ENVOI DE VOTRE DECLARATION



 Vous pouvez télécharger immédiatement la preuve de dépôt et le contenu de votre déclaration, qui sont les pièces réglementaires à conserver dans votre dossier.

- Tant que la déclaration n'a pas été traitée par l'Administration, vous pouvez la modifier.
- Vous pourrez le cas échéant recevoir une demande de compléments de la part de l'Administration et/ou un mail de validation si votre déclaration a fait l'objet d'un contrôle satisfaisant.